MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°53-2023-149

PUBLIÉ LE 20 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial /

53-2023-09-15-00004 - Arrêté portant dissolution de la régie de recettes de l'Etat instituée auprès de la police municipale de la commune d'Ernée (2 pages) Page 3

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Mayenne /

53-2023-09-18-00001 - Arrêté fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de la Mayenne (2 pages) Page 6

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

53-2023-09-15-00004

Arrêté portant dissolution de la régie de recettes de l'Etat instituée auprès de la police municipale de la commune d'Ernée

PRÉFÈTE
DE LA MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Arrêté du 15 SEP. 2023
portant dissolution de la régie de recettes de l'État
instituée auprès de la police municipale de la commune d' Ernée

La préfète de la Mayenne,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-P-174 du 19 février 2007 créant une régie de recettes de l'État pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation auprès de la commune d' Ernée ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-P-253 du 12 mars 2007 nommant le régisseur de la régie d'État auprès de la police municipale d' Ernée ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013162-0008 du 11 juin 2013 modifiant l'arrêté de nomination du régisseur suppléant de la régie de recettes de l' Etat auprès de la police municipale de la commune d' Ernée ;

Vu le courrier de la commune d' Ernée en date du 26 juin 2023 demandant la fermeture de la régie de recettes de la police municipale ;

Vu l'avis favorable de la direction départementale des finances publiques de la Mayenne en date du 27 juillet 2023 ;

Considérant la mise en place du dispositif de procès verbal électronique, la commune n'a plus nécessité de disposer d'une régie de recettes de police municipale ;

Sur proposition du secrétaire général,

ARRETE :

Article 1 : La régie de recettes instituée par arrêté préfectoral n° 2007-P-174 du 19 février 2007 auprès de la commune d' Ernée est dissoute à compter du 29 septembre 2023.

Article 2 : Les arrêtés préfectoraux n° 2007-P-174 du 19 février 2007 créant une régie de recettes de l' État, n° 2007-P-253 du 12 mars 2007 nommant le régisseur de la régie d'État, n° 2013162-0008 du 11 juin 2013 modifiant l'arrêté de nomination du régisseur suppléant de la régie de recettes de l'État sont abrogés à compter du 29 septembre 2023.

.../...

Tél : 02 43 01 52 46
Mél : pref-batfp@mayenne.gouv.fr
46 rue Mazagran - CS 91507 – 53015 LAVAL Cedex
Standard : 02 43 01 50 00
www.mayenne.gouv.fr - www.service-public.fr

Article 3 : Les comptes de la régie seront soldés sous le contrôle de madame la directrice départementale des finances publiques en date du 29 septembre 2023.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour la Préfète et par délégation,
le secrétaire général,

Samuel GESRET

Délais et voies de recours
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif, ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Mayenne

53-2023-09-18-00001

Arrêté fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de la Mayenne

MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Mayenne

ARRETÉ

fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de la Mayenne

Le Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Mayenne,

Vu le code du travail notamment ses articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4 et D.2622-4 ;

Vu l'arrêté interministériel du 22 mars 2021 portant nomination de Monsieur Serge MILON, en qualité de Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Mayenne, à compter du 1er avril 2021 ;

Vu la décision de la Directrice régionale de l'emploi, des entreprises, du travail et des solidarités (DREETS) des Pays de la Loire du 28 mars 2022 arrêtant la liste des organisations syndicales pouvant désigner un membre au sein des observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social ;

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles interprofessionnelles ou multi-professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales dont la liste est fixée par décision de la DREETS ;

ARRETE

Article 1er : L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé